

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal du** **Jeudi 20 septembre 2018**

## **1 – PMA : adhésion au service commun**

Suite à la loi NOTRe et l'adhésion de la commune à PMA, une nouvelle répartition des compétences a eu lieu. La communauté d'agglomération disposait d'un délai de 2 ans pour délibérer sur l'harmonisation des compétences optionnelles. Elle pouvait continuer à les exercer (selon des modalités à définir) ou les restituer aux communes.

S'agissant de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » le conseil de communauté a décidé par délibération du 21.12.2017, qu'un service commun géré par la communauté d'agglomération serait mis en place pour assurer la gestion des actions suivantes : participation au financement de l'association « les farfadets » de Blamont, gestion des services périscolaires et extrascolaires, de restauration scolaire, de portage de repas à domicile, d'action sociale et d'action jeunesse.

La commune de Raynans est concernée par l'action jeunesse (jeunes de 12 à 17 ans). Pour adhérer à ce service commun et conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de conclure une convention entre PMA et la commune qui a pour but de définir les modalités administratives, techniques et financières de fonctionnement et d'organisation de ce service commun.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à ce service commun.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service commun action sociale.

## **2 – Acquisition terrain SAFER**

Mme le Maire expose que la SAFER Bourgogne Franche-Comté a proposé à la commune, en vertu de son droit de priorité, l'acquisition des parcelles de terrain jouxtant des propriétés communales.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- ZB 211, 76 et 390 (« Sous la Côte » et Es Perusse) – ZC 20, 11 et 88 « En Sombres et « Aux Essez Marchands » et ZE 147 (« Sur le Mont ») pour une surface totale de 1 ha 15 a 27 ca.

Le prix proposé est de 2 420 €TTC hors frais de notaire.

- ZE 146 et 139 situées « Sur le Mont » pour une surface de 34 a 80 ca. Le prix est fixé à 1 120,19€ TTC hors frais de notaire.

Après délibération, le Conseil se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'acquisition de ces parcelles et mandate Mme le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à ces acquisitions et procéder à la signature des actes de vente.

## **3 – Centre de gestion : contrat d'assurance des risques statutaires**

Mme le Maire fait part au Conseil des obligations des collectivités territoriales à l'égard de leur personnel. Elles doivent, en effet, supporter le paiement des prestations en cas d'absence pour raison de santé et de décès. A défaut d'assurance, les employeurs

publics assument le coût de la rémunération et des frais médicaux des agents. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de ces obligations, la plupart des employeurs publics font le choix de s'assurer. Le centre de gestion du Doubs a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités du Doubs, une assurance groupe de ces risques statutaires. Ce contrat conclu le 1.01.2015 arrive à échéance le 31.12.2018. Une procédure de mise en concurrence a eu lieu au printemps et la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société SOFAXIS.

Les conditions financières en sont les suivantes :

- Agents titulaires affiliés à la CNRCAL (Régime spécial fonctionnaires) : 5.95%
- Agents non titulaires ou non affiliés à la CNRACL 1.10%

avec, dans les 2 cas, une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire.

Il est demandé au conseil s'il souhaite renouveler son adhésion à ce contrat d'assurance groupe. Le conseil, eu égard aux risques encourus, décide de renouveler son adhésion au contrat d'assurance groupe statutaire.

#### **4 - Remplacement coffret électrique rue de la Côte**

Suite à des problèmes d'infiltrations d'eau dans le coffret électrique situé rue de la Côte, une intervention a été demandée. Il s'avère que celui-ci n'est plus aux normes et qu'il conviendrait de le remplacer. Ce remplacement permettrait également de supprimer les compteurs situés rue des Moulins et Grande Rue et, en conséquence, de faire l'économie des abonnements correspondants. Le coût du renouvellement du compteur s'élève à 1393€ HT.

Unanimité du Conseil.

#### **5 - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficultés (FAAD)**

Le FSL et le FAAD sont des dispositifs qui s'inscrivent dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPDD). Le FSL permet le financement des aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie, d'eau...). Le FAAD a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ces fonds sont alimentés par la contribution du Département, de différentes structures œuvrant en matière de logement, ainsi que de la participation volontaire des communes. La participation attendue est de 0.61€/habitant pour le FSL et de 0.30€/habitant pour le FAAD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et considérant que la commune a contribué à ces fonds l'an dernier décide :

- De ne pas contribuer à ces fonds cette année
- Que la participation de la commune se fera désormais tous les 2 ans.

#### **6 - Subventions :**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30€ à l'association « Les amis de l'hôpital »
- 120€ à la paroisse Sainte Barnabé pour participer au financement d'aménagements extérieurs de la chapelle (zinguerie) ainsi que la réfection du chœur.

## **7 – Informations et questions diverses**

### Lotissement les Molleraies

Une demande pour la reprise par la commune de cette voie a été faite par les propriétaires riverains. Les conditions de cette reprise sont à l'étude.

### Occupation hangar communal

Suite à des travaux qui auront lieu dans leur bâtiment, Mr et Mme DUFAUD ont sollicité la commune pour le prêt du hangar communal afin d'y stocker du fourrage. Eu égard aux projets communaux d'occupation de ce hangar, le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

### Grange Henry bornage

Dans le cadre de la vente de ce bâtiment, la loi impose la réalisation de 2 places de parking. La configuration actuelle du terrain ne le permettant pas, un bornage a été réalisé afin de satisfaire à cette obligation.

### Finition lotissement les Pommières

La dernière parcelle de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement ayant été vendue, il convient de procéder aux travaux de finition. Ces travaux font partie de l'offre initiale. Cependant, celle-ci datant de plus de 2 ans, une réactualisation est nécessaire. Le cabinet Ruez, maître d'œuvre, se charge d'étudier avec l'entreprise cette réactualisation ainsi que la date prévisionnelle des travaux.

### Défibrillateur

Le Conseil envisage la possibilité d'installer un défibrillateur. Mme le Maire précise que PMA a réalisé un sondage pour connaître les communes intéressées, une commande groupée nous permettant de bénéficier de tarifs préférentiels. Nous sommes en attente des résultats de cette consultation.

### Point R

Le point R fait régulièrement l'objet de dépôts sauvages. Le nettoyage par nos employés communaux représente la majeure partie de leur temps empêchant la réalisation d'autres travaux. Mme le Maire ainsi que l'Adjoint veulent bien se retrousser les manches pour embellir le village mais pas se transformer en éboueurs parce que certains d'entre nous n'ont aucun scrupule à aller déverser leurs poubelles dans la nature. Désormais, la commune fera appel à une société de nettoyage. Les sommes allouées à cette dépense réduiront d'autant nos capacités à réaliser d'autres travaux.

### Limitation de la vitesse dans les rues du village

Suite à des plaintes de riverains, il est envisagé de limiter la vitesse à 30 km/h dans les rues du village. Contact sera pris avec le STA pour étudier cette possibilité.

### Gardes nature PMA

Dans le cadre du projet de mutualisation et conformément aux besoins des communes, la création d'un service de gardes nature a été plébiscité comme une des actions prioritaires à mettre en place. Une étude est en cours pour définir les missions qui pourraient être menées par ce service.

### Broyage route de Laire

La végétation ayant beaucoup repoussée, un broyage sera réalisé.